

REGLEMENT du CONCOURS « MAXI Concours MINI à gagner » City Concorde

Concours organisé par Concorde Gestion s. à r.l., société établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, Route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50466.

Le concours aura lieu du 9 au 21 novembre 2015 inclus. En remplissant le bulletin de participation, vous pouvez participer au tirage au sort pour gagner :

1 voiture MINI ONE FIRST, 3 portes, cylindrée 1198, 75 chevaux, émissions de CO2 (g/km) 117, couleur Pepper White, tissu Firework Carbon Black, équipement standard avec contrôle de pression des pneus, kit audio USB, kit mains-libres, 6 airbags, DSCIII, etc La voiture est à récupérer auprès du Garage Arnold Kontz, route de Thionville 184 à L- 2610 Luxembourg.

Le tirage au sort aura lieu début décembre et le gagnant est prévenu par courrier.

- Bulletins de participation disponibles dans tout le centre commercial City Concorde du lundi 9 au samedi 21 novembre 2015 ou jusqu'à épuisement des stocks.
- Bulletins à déposer complétés dans les urnes installées au City Concorde jusqu'au samedi 21 novembre 2015 inclus.
- Les bulletins avec absence de coordonnées, coordonnées incomplètes ou erronées seront considérés comme non valables.
- La photo publiée sur le bulletin de la voiture est non contractuelle.
- La participation aux concours est gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat.
- Un seul bulletin sera remis par personne et par jour sur simple demande.
- La voiture ne peut être ni monnayée, ni échangée.
- Si le gagnant ne peut bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourra lui en être tenu rigueur.
 - La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.
 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice. En cas de modification du règlement, la dernière version déposée chez l'huissier de justice fait foi.
- Par leur seule participation, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et photo pour la publicité, et ceci sans aucune compensation.
- Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.
- Pour un gagnant non majeur, la remise du prix se fera en présence d'un parent, tuteur ou responsable.

Le personnel et les commerçants du City Concorde ne sont pas autorisés à participer au concours.

Le présent règlement est déposé à l'étude Carlos Calvo – Frank Schaal, Huissiers de justice, 65 rue d'Eich, L – 1461 Luxembourg.